

## Appel à projets (AAP) 2025 thèses AID classiques

Édition du 16/12/2024

L'édition en vigueur de ce document est celle accessible sur le site de l'AID  
S'assurer de la validité de toute copie avant usage.

Version	Date	Modification
V1	16/12/2024	Edition initiale

# Sommaire

1. Aperçu Général.....	3
2. Conditions d'éligibilité.....	4
3. Calendrier et Échéances.....	4
4. Thématiques prioritaires et responsables AID.....	4
5. Organisation de l'appel à projet.....	5
Demande de numéro de dossier (date limite : 28 février 2025) :.....	6
Dépôt du Dossier (date limite : 16 mars 2025) : .....	6
Dépôt du dossier candidat (date limite 29 juin 2025) :.....	6
Commission de Sélection n°1 (juin 2024) : .....	7
Publication des résultats (19 juin 2025) .....	7
Commission de Sélection n°2 (juillet 2025) .....	8
Cas particulier : Désistement du candidat au poste de doctorant.....	8
6. Types de subventions .....	8
Montants et coûts admissibles.....	9
7. Renseignements et contacts .....	10
8. ANNEXE 1 Les différents types de thèses classiques .....	11
Thèses en coopération Fr-UK.....	11
Thèses relevant d'accords de partenariat.....	11
9. ANNEXE 2 Pièces composant le dossier à déposer .....	13

# 1. Aperçu Général

L'Agence de l'innovation de défense (AID) organise trois appels à projets (AAP) par an ayant pour objet l'attribution de subventions de thèses :

- l'AAP thèses AID classiques ;
- l'AAP thèses AID CIFRE-Défense ;
- l'AAP thèses AID IDEES.

La présente note a pour objet de définir les conditions de déroulement de l'**AAP thèses AID classiques**<sup>1</sup>. La participation à cet appel à projets vaut acceptation de ses règles par les participants (laboratoire, encadrement, doctorant et employeur du doctorant).

Il est destiné à des **étudiants<sup>2</sup> ressortissants de l'UE, du Royaume Uni ou de la Suisse**, titulaires d'un diplôme de master ou d'un équivalent, ou d'un diplôme d'ingénieur conférant le grade de master, et dont le laboratoire d'accueil est situé en France.

Plusieurs types de subventions existent. Les différentes subventions sont décrites au titre 5.

L'attention des porteurs de projets est attirée sur le fait que plus de **85% des thèses AID classiques retenues** sont des thèses cofinancées avec un autre organisme. Il est donc fortement recommandé de rechercher au plus tôt un organisme cofinancier.

Le présent AAP concerne également l'attribution de subventions pour des **thèses relevant d'accords de partenariat** (cf. annexe 1), ainsi que pour des **thèses en coopération franco-britannique (Fr-UK)** entrant dans le cadre du Traité de Lancaster House (cf. annexe 1).

Les différents types de thèses entrant dans le cadre du présent appel à projets sont abordés en **annexe 1**.

Le présent AAP s'adresse à des projets de recherche entrant dans les **thématiques** décrites au titre 3.

**Accès au site de l'AID** : <https://www.defense.gouv.fr/aid/appels-a-projets/theses>

**Dépôt des dossiers via le service Démarches Simplifiées à l'adresse :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-theses-classiques-de-l-aid>

---

<sup>1</sup> Une note distincte définit les conditions de déroulement des autres AAP thèses

<sup>2</sup> Les candidats salariés ne sont pas éligibles à cet AAP

## 2. Conditions d'éligibilité

L'appel à projets de financement de thèse s'adresse exclusivement aux étudiants ressortissants de l'Union Européenne, du Royaume-Uni ou de la Suisse. Aucune dérogation ne sera possible pour la nationalité du doctorant.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de master ou d'un équivalent, ou d'un diplôme d'ingénieur conférant le grade de master. Le laboratoire d'accueil du doctorant doit être situé en France.

Il est important de noter que le doctorant ne peut être employé par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), qui dispose de son propre appel à projets.

Les organismes employeurs des candidats, qui recevront le financement, doivent accepter les conditions générales du présent appel à projets, disponibles sur le site de l'AID.

Une dérogation doit être demandée si le candidat n'est pas sous contrat doctoral de droit public. En outre, la thèse ne doit pas avoir déjà commencé au moment du dépôt de la candidature.

## 3. Calendrier et Échéances

L'appel à projet thèses AID classique suit le calendrier suivant :

---

Ouverture de l'appel à projet	20 Décembre 2024
Date limite des demandes de numéros de dossiers	28 février 2025
Date limite de dépôt de dossier	16 mars 2025
Date limite de dépôt de fiche candidat	29 juin 2025
Publication des résultats de la 1 <sup>ère</sup> commission	19 juin 2025
Publication des résultats de la 2 <sup>ème</sup> commission <sup>3</sup> (passage à 100%)	4 Juillet 2025
Date limite pour présenter un cofinancement	1 <sup>er</sup> août 2025
Date au plus tôt du début des thèses	1 <sup>er</sup> octobre 2025

---

## 4. Thématiques prioritaires et responsables AID

Les porteurs de projet sont invités à échanger avec les Responsables Innovation (RI) de l'Agence de l'innovation de défense (AID) désignés ci-dessous sur les sujets de

---

<sup>3</sup> Le processus de sélection est détaillé au 4.

recherche, afin de demander un numéro de dossier sur la base d'une description du sujet de 2 à 3 pages, autorisant le dépôt d'un dossier.

Thématique		Responsable AID	
BIO	Biologie, santé, NRBC	Didier HILAIRE	<a href="mailto:didier.hilaire@intra.def.gouv.fr">didier.hilaire@intra.def.gouv.fr</a>
FS	Fluides, structures	Franck HERVY	<a href="mailto:franck.hervy@intra.def.gouv.fr">franck.hervy@intra.def.gouv.fr</a>
H&S	Homme & systèmes	Emmanuel GARDINETTI	<a href="mailto:emmanuel.gardinetti@intra.def.gouv.fr">emmanuel.gardinetti@intra.def.gouv.fr</a>
I2	Ingénierie de l'information	Christophe GUILMART	<a href="mailto:christophe.guilmart@intra.def.gouv.fr">christophe.guilmart@intra.def.gouv.fr</a>
IA	Intelligence artificielle	Loïc CUDENNEC	<a href="mailto:loic.cudennec@intra.def.gouv.fr">loic.cudennec@intra.def.gouv.fr</a>
ROB	Robotique	Jean-Daniel MASSON	<a href="mailto:jean-daniel.masson@intra.def.gouv.fr">jean-daniel.masson@intra.def.gouv.fr</a>
Cyber	Cybersécurité	Chantal CAUDRON de COQUEREAUMONT	<a href="mailto:chantal.caudron-de-coquereaumont@intra.def.gouv.fr">chantal.caudron-de-coquereaumont@intra.def.gouv.fr</a>
GMG	Génie maritime & géosciences	Anne BUCHON	<a href="mailto:anne.buchon@intra.def.gouv.fr">anne.buchon@intra.def.gouv.fr</a>
ME	Matériaux énergétiques	Peggy LAMY	<a href="mailto:peggy.lamy@intra.def.gouv.fr">peggy.lamy@intra.def.gouv.fr</a>
NRJ	Energie	Linda OUKACINE	<a href="mailto:linda.oukacine@intra.def.gouv.fr">linda.oukacine@intra.def.gouv.fr</a>
MAT	Matériaux	Marie-Christine SAINTE CATHERINE	<a href="mailto:marie-christine.sainte-catherine@intra.def.gouv.fr">marie-christine.sainte-catherine@intra.def.gouv.fr</a>
NANO	Nanotechnologies, capteurs et composants	Rachid JAOUI	<a href="mailto:rachid.jaoui@intra.def.gouv.fr">rachid.jaoui@intra.def.gouv.fr</a>
OAR	Ondes acoustiques et radioélectriques	Philippe POULIGUEN	<a href="mailto:philippe.pouliguen@intra.def.gouv.fr">philippe.pouliguen@intra.def.gouv.fr</a>
PHOTON	Photonique	Sylvie PAOLACCI-RIERA	<a href="mailto:sylvie.paolacci-riera@intra.def.gouv.fr">sylvie.paolacci-riera@intra.def.gouv.fr</a>
SHS	Sciences humaines & sociales	Guillaume CHILLET	<a href="mailto:guillaume.chillet@intra.def.gouv.fr">guillaume.chillet@intra.def.gouv.fr</a>

Les **thématiques prioritaires** sont décrites dans les fiches mises à disposition sur le [site de l'AID](#).

## 5. Organisation de l'appel à projet

La soumission des dossiers conformément à l'annexe 1 se déroule en une seule fois, au moyen d'un numéro de dossier fourni après accord du responsable AID sur le sujet de thèse proposé.

## Demande de numéro de dossier (date limite : 28 février 2025) :

Les porteurs de projet sont invités à initier le processus de sélection en prenant contact avec le Responsable Innovation (RI) pertinent pour leur domaine de recherche **par envoi via courrier électronique du sujet détaillé (2 à 3 pages hors liste de publications).**

Cet échange initial a pour but de présenter le projet de thèse, les compétences du porteur de projet, ainsi que les atouts du laboratoire d'accueil. Après accord sur le sujet par le RI, un numéro de dossier est attribué au porteur de projet.

Il est recommandé aux porteurs de projets d'engager suffisamment tôt leur démarche auprès du responsable AID afin de demander un n° de dossier le plus tôt possible ; les n° de dossier pourront être alloués au fil des demandes.

## Dépôt du Dossier (date limite : 16 mars 2025) :

Dès qu'un numéro de dossier lui a été attribué, le porteur de projet doit se rendre sur le site démarches simplifiées (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-theses-classiques-de-l-aid>) pour effectuer le dépôt de dossier. Les éléments constituant le dossier sont décrits en annexe 2.

### Acceptation des conditions de financement

En déposant un dossier, le porteur de projet déclare avoir transmis les conditions générales afférentes au conventionnement pour la subvention au service administratif de l'organisme qui emploiera le doctorant et obtenu son accord. Ces conditions générales sont disponibles sur le site de l'AID.

Les dossiers doivent être déposés avant le **16 mars 2025**.

**Les dossiers tardifs ou incomplets ne seront pas examinés.** Il est donc conseillé de soumettre le dossier suffisamment tôt pour permettre à l'administration de signaler toute incomplétude avant la date limite.

Pour les projets prévus dans un des organismes suivant, des actions supplémentaires (cf. annexe 1) sont demandées au porteur de projet :

- INRIA
- ONERA
- CNRS
- AMU
- Université de Poitiers

## Dépôt du dossier candidat (date limite 29 juin 2025) :

Dans le cas où le candidat au poste de doctorant n'est pas connu au moment du dépôt de dossier, le porteur de projet a la possibilité de compléter le dossier candidat sur le site démarches simplifiées.

L'identification du candidat avant le 15 mai 2025 permet de garantir sa prise en compte du dossier pour la 1<sup>ère</sup> commission de sélection. Les informations candidats reçus après cette date n'auront pas la garantie d'être pris en compte pour la commission de juin. Cela signifie que le dossier aura une réserve (cf. dossier avec réserve).

Les porteurs de projet peuvent envoyer un dossier candidat jusqu'au 29 juin 2025.

## Commission de Sélection n°1 (juin 2024) :

Chaque dossier soumis est évalué selon les critères suivants : qualité scientifique du projet, qualité du laboratoire, de l'encadrement et du candidat proposé, ainsi que l'intérêt pour la défense. L'AID bénéficie de l'expertise scientifique du CNRS pour l'analyse des dossiers.

Les décisions prises par la commission de sélection peuvent être :

<b>Dossier retenu en liste principale</b>	Une convention sera préparée par l'AID, sur la base des éléments administratifs que lui transmettra le porteur de projet.
<b>Dossier retenu en liste d'attente</b>	En l'absence de décision passant le dossier retenu en liste principale au plus tard lors de la commission n°3, le dossier sera réputé non retenu, sans que la commission de sélection de l'AID ait à prononcer une décision de rejet de la demande d'subvention de thèse.
<b>Dossier non retenu</b>	La décision vaut rejet de la demande de subvention de thèse en raison de la mise en œuvre des critères de sélection de l'AAP.
<b>Dossier réorienté</b>	Thèse retenue et réorientée en thèse AID CIFRE-Défense ou thèse AID CEA <sup>4</sup> ou thèse AID IDEES

La commission précise également le niveau de subvention prévu pour le projet (50% ou FR-UK).

Aucun dossier ne recevra de subvention 100% lors de cette première commission. Le passage d'une subvention 50% à 100% sera décidé lors de la commission n°2.

### Dossiers avec réserve

Les dossiers en liste principale ou liste d'attente peuvent être accompagnés d'une réserve. Le financement n'est pas possible tant que la réserve sur le dossier n'est pas levée. Les deux principales réserves sont :

- L'absence d'un candidat satisfaisant (soit par absence du dossier candidat soit par inadéquation du profil), la réserve sur le candidat doit être levée au plus tard le 29 juin 2025. Au-delà de cette date, le dossier pourra être rejeté.
- L'absence de co-financeur pour les subvention 50%, cette réserve doit être levée au plus tard 1er aout. Au-delà de cette date, le dossier pourra être rejeté.

La levée de la réserve sur un dossier en liste d'attente N'implique PAS son passage en liste principale.

## Publication des résultats (19 juin 2025)

Les résultats de la commission seront publiés sur le site de l'AID.

### Dossiers retenus en liste principale

Après publication des résultats, les porteurs de projet en liste principale seront invités à :

---

<sup>4</sup> Les thèses CEA font l'objet d'une procédure particulière. Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'AID.

- signer et faire signer la **Charte des thèses AID**, la signature de la Charte valant acceptation par le doctorant des conditions associées à la subvention attribuée ; en cas de refus du doctorant, l'employeur devra en informer immédiatement l'AID par mail, en mettant en copie le directeur de thèse déclaré dans le dossier.
- transmettre les **informations administratives** nécessaires à la préparation de la convention entre l'AID et l'employeur du futur doctorant (cf. annexe 2). **Cette étape est déterminante pour l'élaboration du contrat de travail par l'employeur du futur doctorant** : en effet, dans la plupart des cas, en l'absence de convention AID signée, l'employeur ne peut pas signer le contrat de travail du doctorant, et le doctorant ne peut donc pas démarrer sa thèse tant que la convention AID n'est pas entrée en vigueur.

Les délais de réponse seront fixés lors de la publication des résultats.

#### Dossiers retenus en liste d'attente

Des dossiers retenus en liste d'attente pourront passer en liste principale en fonction de l'évolution de la liste principale. Les porteurs de projets en seront informés directement par l'AID.

#### Commission de Sélection n°2 (juillet 2025)

La commission permet le passage à 100% des dossiers prioritaires pour l'AID qui n'ont pas obtenu de cofinancement et éventuellement le passage de dossier en liste d'attente vers la liste principale.

Les dossiers n'ayant pas levé la réserve sur le candidat seront réputés non retenus.

#### Cas particulier : Désistement du candidat au poste de doctorant

En cas de retrait du candidat, le directeur de thèse et le candidat doivent aussitôt informer l'AID par mail envoyé au responsable AID concerné et à l'adresse figurant ci-dessous. Le directeur de thèse pourra **proposer un candidat de remplacement** ayant au moins le même niveau que le précédent, **au plus tard le 1er aout**, par mail à :

<mailto:agence-innovation-defense-fpr.contact.fct@intradef.gouv.fr>

L'objet du mail doit être « **retrait candidat – n° dossier** », si un mail est automatiquement rejeté en raison de sa taille, l'AID rejette toute responsabilité en cas de non réception d'un dossier.

Si le directeur de thèse ne souhaite pas proposer un autre candidat, il doit en informer l'AID.

Quelques soit la date de désistement du candidat, la prise en compte d'un nouveau dossier doctorant ne sera garantie que si celui est déposé avant le 1<sup>er</sup> aout.

L'AID se prononcera sur cette nouvelle candidature dans un délai maximum de 10 jours ouvrés après soumission.

## 6. Types de subventions

L'Agence de l'innovation de défense (AID) s'engage à promouvoir et soutenir la recherche doctorale de pointe à travers son Appel à Projets Thèses classique. Ce soutien se matérialise par l'octroi<sup>5</sup> de subventions.

La **subvention 50%** est le type de soutien le plus répandu au sein de l'AAP (**85% des thèses AID classiques retenues**). Elle a été conçue pour les projets de recherche qui allient pertinence scientifique et application potentielle dans le domaine de la défense, tout en bénéficiant d'un financement complémentaire d'entités civiles ou académiques.

Les **subventions 100%** sont attribuées de façon plus exceptionnelle. Elles ciblent des projets strictement axés sur la défense où les possibilités de cofinancement par des partenaires civils sont naturellement limitées.

Les **subventions FR-UK** sont attribuées aux thèses réalisées en collaboration avec un laboratoire britannique. Les projets sélectionnés pour cette catégorie bénéficient d'une subventions 100% plus un complément destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la co-direction britannique.

## Montants et coûts admissibles

### Montants Attribués

Les montants maximums des subventions sont définis comme suit :

- Subvention 100% : 130 000€
- Subvention 50% : 65 000 €
- Subvention Fr-UK : 145 000 €

### Coûts Admissibles

Les coûts éligibles, dans la limite des montants maximum, des subventions AID sont les suivants :

#### *Salaires du doctorant*

Pour les **subventions 100% et Fr-UK** : Les frais de personnel du doctorant, comprenant les salaires, les charges sociales et patronales, les taxes sur les salaires, et les cotisations à la charge du bénéficiaire, et ce, pour une période de 36 mois

Pour la **subvention 50%** : la moitié des frais de personnel du doctorant, tels que définis pour la subvention 100%.

#### *Frais de missions, colloques et formation*

Les dépenses liées aux missions, colloques ou formations spécifiques entrant dans le cadre des activités de recherche du doctorant.

#### *Frais de gestion*

Un forfait dédié aux frais de gestion est prévu, équivalent à 4% du total des coûts admissibles.

La subvention ne couvre aucun autre frais que ceux cités ci-avant, en particulier **ne couvre pas** :

- les éventuelles rémunérations complémentaires non liées au projet ainsi que les frais de mission associés,
- l'achat de matériels, d'équipements ou d'ordinateurs,
- les frais de publication, de confection de posters ou d'achat d'ouvrages,

- les frais de déplacement des membres du jury de thèse.

## 7. Renseignements et contacts

Renseignements sur le site de l'AID :

<https://www.defense.gouv.fr/aid/appels-a-projets/theses>

Contacts AID pour toutes les questions administratives et financières :

agence-innovation-defense-fpr.contact.fct@intradef.gouv.fr

Contacts AID pour toutes les questions scientifiques et techniques :

Se reporter au tableau du titre 4 « THEMATIQUES PRIORITAIRES ET RESPONSABLES AID » avec les noms et coordonnées des différents responsables par domaine scientifique.

## 8. ANNEXE 1

### Les différents types de thèses classiques

Pour le versement de la subvention AID, des accords spécifiques et/ou une convention-type ont été mis en place entre la DGA ou l'AID et certains organismes, pour les :

- Thèses en **coopération Fr-UK** ;
- Thèses relevant d'**accords de partenariat** ;
- Thèses cofinancées avec l'**ONERA** ;
- Thèses **hors partenariat établi**.

#### Thèses en coopération Fr-UK

Un programme de coopération franco-britannique sur les thèses est en cours depuis 2011. Cette coopération fait partie des 10 priorités du volet R&T du traité de Lancaster House.

L'objectif recherché étant que les doctorants puissent partager leurs travaux entre un laboratoire français et un laboratoire britannique, la pratique courante des deux langues, française et anglaise, est souhaitable.

La soumission de **projets Fr-UK suit les mêmes règles que les autres projets de l'AAP thèses AID classiques**, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- les **projets Fr-UK sont relatifs à des thèses en codirection et émanent de directeurs de thèses qui proposent un laboratoire de recherche français et un laboratoire de recherche britannique** dans lequel exerce les **co-directeurs de thèse** ;
- lors des échanges avec le responsable AID sur le sujet de proposé, il convient de mentionner les coordonnées du laboratoire d'accueil français et celles du laboratoire britannique, ainsi que celles du co-directeur britannique.

L'AID attribue une subvention spécifique pour une thèse Fr-UK.

#### Thèses relevant d'accords de partenariat

##### Partenariats Inria

Les dossiers émanant de laboratoires concernés par ce partenariat **suivent les mêmes règles que les autres projets de l'AAP thèses AID classiques**

Il est néanmoins demandé aux porteurs de projets dont les laboratoires sont concernés par ce partenariat d'**informer au préalable [frederique.segond@inria.fr](mailto:frederique.segond@inria.fr) (réfèrent scientifique)**.

##### Thèses dépendant d'Aix Marseille Université

Les porteurs de projet doivent informer [college-doctoral-direction@univ-amu.fr](mailto:college-doctoral-direction@univ-amu.fr) lors du dépôt de dossier.

Thèses dépendant de l'Université de Poitiers et ISAE-ENSMA  
Les porteurs de projet doivent informer [cedric.lebailly@univ-poitiers.fr](mailto:cedric.lebailly@univ-poitiers.fr) lors du dépôt de dossier.

Thèses relevant de l'accord AID-CNRS  
Les thèses :

- se déroulant dans une unité propre ou une UMR du CNRS,
- et financées par l'AID, ou cofinancées par l'AID et les instituts du CNRS,

sont gérées par le CNRS dans le cadre d'un accord signé entre ces deux organismes, sauf exception.

**Le porteur de projet n'a pas besoin de faire valider les conditions générales auprès de son administration. Celle-ci ayant été négociés par le siège du CNRS**

**Le porteur de projet est tenu d'avertir le service partenariat et valorisation (SPV), dont il dépend, de sa candidature à cette appel à projet.**

Thèses cofinancées par l'AID et l'ONERA  
Les dossiers émanant de laboratoires concernés par ce partenariat suivent les mêmes règles que les autres projets de l'AAP thèses AID classiques, hormis pour l'attestation de cofinancement qui est facultative pour les projets ONERA.

De plus s'agissant de thèses cofinancées par l'ONERA, **les étapes suivantes doivent être respectées** par les porteurs de projets :

- ⇒ En amont de la procédure AID, **les dossiers sont sélectionnés par la Direction Scientifique Générale de l'ONERA**, selon la procédure commune à toutes les thèses ONERA.
- ⇒ Une **version électronique du dossier déposé doit être envoyée** à Cristina Rotaru :  
[formation-par-la-recherche@onera.fr](mailto:formation-par-la-recherche@onera.fr) ou [cristina.rotaru@onera.fr](mailto:cristina.rotaru@onera.fr)

Thèses hors partenariat établi  
Dans le cas d'organismes pour lesquels la DGA ou l'AID n'a pas d'accord dédié, ni de convention préétablie, une convention-type est mise en place entre l'AID et l'organisme employeur du doctorant.

## 9. ANNEXE 2

### Pièces composant le dossier à déposer

Pour l'année en cours, le dépôt des dossiers de financement de thèse s'effectuera exclusivement via la plateforme Démarches Simplifiées.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-theses-classiques-de-l-aid>

Les porteurs de projets devront se connecter sur la plateforme DS et remplir le formulaire en ligne dédié. La plateforme démarche simplifiée vous demandera un nom et prénom avant de commencer la démarche. Vous pouvez mettre le nom du déposant, que vous soyez directeur de thèse, candidat ou encadrant dans l'entreprise d'accueil pour les CIFRE-Défense. Il est possible de commencer à remplir le formulaire avant d'obtenir un numéro AID, mais le dossier ne pourra être déposé sans ce numéro.

Contrairement aux années précédentes, il n'est plus nécessaire de rassembler les différents documents en un seul fichier PDF. La plateforme DS permet désormais de gérer plusieurs pièces jointes pour chaque élément de la liste.

Attention, la plateforme DS vous fournira un numéro de dossier différent du numéro AID. Veuillez ne pas en tenir compte pour de futurs échanges. Nous ne gérons que les numéros AID.

Lors du dépôt de votre dossier, veuillez noter les points suivants :

- Le nom de famille doit être écrit en majuscules et les prénoms doivent commencer par une majuscule.
- Le numéro AID doit être saisi en un seul bloc, par exemple "2025001".
- Vous devrez fournir le code RNSR de votre laboratoire. Ce code est disponible sur le site <https://rnsr.adc.education.fr>. Si vous ne connaissez pas ce code, vous pourrez le trouver en utilisant le lien fourni sur la plateforme DS pour rechercher votre laboratoire.
- Si vous postulez pour une thèse Fr-UK, le laboratoire anglais n'aura pas de code RNSR. Dans ce cas, veuillez entrer le code "123456789A" à la place.
- Pour les laboratoires étrangers, veuillez entrer le code "123456789A" à la place du code RNSR.

Les documents à fournir pour compléter l'inscription sur la plateforme DS sont les suivants :

- Sujet de thèse au format .doc, conforme au modèle fourni sur le site web de l'AID ;
- CV du candidat ;
- CV de chaque encadrant ;
- Pièce d'identité du candidat ;
- Avis datés et signés du directeur de master (ou de la personne responsable du diplôme donnant l'équivalence du master) et du (ou des) directeur(s) de thèse, du (ou des) responsable(s) scientifique(s) et éventuellement de l'industriel concerné par le sujet de thèse ;
- Un document attestant d'une demande de cofinancement auprès d'un ou de plusieurs organismes autre(s) que l'AID.

En outre, les candidats devront fournir les documents suivants :

Pour les candidats ayant obtenu un diplôme de master :

- Copie du baccalauréat ;
- Copie de la licence (diplôme), des relevés de notes de la licence et du master 1, et des relevés de notes obtenues au 1er semestre du master 2 ;
- Certificat de scolarité pour les candidats en cours de master 2.

Pour les élèves ingénieurs :

- Copie du baccalauréat ;
- Copie du diplôme d'ingénieur ainsi qu'une copie des notes ou résultats obtenus ;
- Certificat de scolarité en dernière année, ainsi qu'une copie des notes ou résultats obtenus au cours de la scolarité ;
- Si le candidat est inscrit en master, copie du master avec la mention obtenue ou un certificat de scolarité.

Pour les dossiers retenus, les porteurs de projets fourniront, après sélection, la Charte des thèses AID signée.

La Charte sera transmise aux porteurs de projets lors de la publication des résultats. Le délai de retour à l'AID de la Charte signée sera précisé lors de la publication. Toute correspondance des porteurs de projets se fera sous couvert du n° de dossier (mention du n° de dossier dans l'objet du mail).